



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 09 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
09/06/2022

Etaient présents : Voir liste jointe.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Accord-cadre SBL-CAM à marchés subséquents pour des travaux d'eau potable - Autorisation de signature de l'accord-cadre SBL-CAM avec les 5 attributaires choisis par la CAO**

Délibération
n° 2022-06-24

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, Lors du Comité syndical du 17 mars 2022, les délégués ont délibéré pour :

Date de convocation :
24/05/2022

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes, entre le Syndicat et Clermont Auvergne Métropole

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 40
Nombre de suffrages
exprimés : 47

- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation pour l'accord-cadre SBL-CAM à marchés subséquents

La consultation de l'accord cadre travaux en groupement de commandes SBL-CAM a été lancée le 2 mai 2022 avec une remise des plis prévue le 01 juin 2022.

Cet accord cadre sera applicable sur le périmètre commun du SIAEP de la Basse Limagne et de la CAM (Nohanent, Blanzat, Cébazat, Gerzat, Aulnat).

VOTE :

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Etant en procédure formalisée, c'est la commission d'appel d'offres qui choisit les attributaires de l'accord-cadre.

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

DELIBERATION

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'accord-cadre SBL-CAM après le choix des attributaires par la CAO.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**
Le Président,
René LEMERLE

